Janvier - Février - Mars 2012 N° 20 Complémentaire santé

La parole est aux adhérents



A l'issue de l'assemblée générale, le dépouillement des votes des adhérents révèlera la composition du prochain conseil d'administration.

Sommaire	
Editorial l'assemblée générale	1
La Mutualité ne s'est pas faite en un jour / La Mutualité française se mobilise	2
Les résolutions du conseil d'administration / Les diverses options des mutuelles	3
Les dépassements d'honoraires / En Bref / Naissances et décès	4

l'assemblée générale

Dans le cadre de l'exercice normal de la mutuelle, ces deux piliers qui la soutiennent sont complètement interdépendants. L'assemblée générale est souveraine dans ses décisions. Le conseil d'administration rend compte de son action à l'assemblée générale. Le fonctionnement du conseil d'administration repose sur un exercice collectif par les douze et bientôt quinze administrateurs qui le composent, élus par les adhérents. Le conseil d'administration de notre mutuelle se réunit une fois par mois. excepté en juillet et août. Il a en charge toute les décisions concernant la gestion et l'administration de la mutuelle, à l'exception des plus formelles réservées à l'approbation de l'assemblée générale, selon les règlements du code de la mutualité, des statuts et, du règlement intérieur. Il met en œuvre les décisions concernant la vie et l'organisation de la mutuelle telles que définies par les orientations décidées par l'assemblée générale. Il lui revient d'arrêter les comptes à la clôture de chaque exercice et d'établir un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée générale ainsi que le rapport de solvabilité et le rapport de contrôle interne assuré par le comité d'audit. Des mesures sont prévues par le code de la mutualité : des autorisations doivent être délivrées par l'employeur pour permettre à l'administrateur de se rendre aux réunions du conseil d'administration. En outre, un programme de formation doit être proposé par la mutuelle à ses administrateurs : le conseil d'administration organise donc ainsi des stages de formation tout au long de leurs mandats. Le souci de transparence du conseil d'administration est permanent. Il se traduit par l'édition de cette publication trimestrielle ainsi que par la constitution d'un site informatique dont la haute fréquentation nous étonne agréablement. La fonction d'administrateur est bénévole, elle engage la responsabilité individuelle ou solidaire de celui qui l'exerce.

Michel Escard

Historique

La Mutualité ne s'est pas faite en un jour

Issu du Traité de Rome (1956), dont les principes fondamentaux étaient la liberté de circulation et d'établissement des personnes, des marchandises, des services et des capitaux, à l'intérieur de la communauté européenne, le calendrier des directives d'assurance en France s'établit comme suit (après harmonisation des règlements de l'Union européenne) :

Code des Assurances : loi du 4 janvier 1994 Code de la Sécurité sociale : loi du 8 août 1994

Code de la Mutualité : ordonnance du 19 avril 2001

Après trois versions, deux rapports, une loi d'habilitation, un avis du conseil supérieur de la Mutualité, un avis du conseil d'Etat, une communication et un conseil des Ministres.

Depuis ont eu lieu plusieurs modernisations et ça n'est pas fini! Des principales modifications à ce jour, il faut surtout retenir : Le renforcement du rôle de l'adhérent : L 114-1 al 6

Le développement de la transparence dans les mutuelles : L 114-2 L 114-21 L 212-7

L'instauration d'un statut des élus.

La mise en place d'une autorité de contrôle prudentiel qui est le « gendarme » des mutuelles, des assurances et des banques, dans leurs activités de complémentaire santé.. **M.Escard**

La Mutualité française se mobilise

Pour faire face à l'endettement de plus en plus croissant de notre système de santé, Etienne Caniard, réclame des financements nouveaux pour diminuer le poids de la dette et éviter que la CRDS ne serve principalement au paiement des intérêts de cette dette sans la réduire. Le président de la Mutualité Française aspire également à une réflexion avec les pouvoirs publics, l'assurance maladie et les professionnels de santé sur le financement de la Sécurité sociale. Celui-ci s'établirait sur une base équitable et pérenne, favorisant la progressivité des contributions selon le niveau réel de tous les revenus et le niveau d'engagement des entreprises en faveur de l'emploi.

M.Escard



Conseil d'administration

Les résolutions

Le 22 novembre 2011,

Le conseil d'adminsitration :

- Alloue une aide de 232 euros pour un dossier présenté en fonds social.
- Adopte le procès verbal du CA du 18 octobre 2011.
- Prend connaissance du courrier de notre partenaire gestionnaire de patrimoine LGF sur la crise européenne et internationale.
- Prend acte de l'envoi d'une plaquette aux adhérents, avec les chiffres principaux de la mutuelle.
- Décide de mettre en place une commission « statuts » en charge d'étudier l'ouverture de la mutuelle à des adhérents extérieurs.

Le 21 décembre 2011,

Le conseil d'adminsitration :

- Adopte le procès verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2011.
- Décide de faire paraître un « questions/réponses » (sorte d'argumentaire) sur les chiffres donnés aux adhérents dans le prochain Mutuelle infos.
- Décide de mettre sur pied un plan de formation adapté pour les administrateurs (nouveaux & anciens).
- Note le calendrier des réunions du 1er semestre.
- Décide de mettre en place une fiche de renseignements pour les futurs candidats administrateurs, à faire paraître

dans une page spéciale sur le prochain Mutuelle infos.

Le 24 janvier 2012,

Le conseil d'adminsitration :

- Décide d'allouer la somme de 100 euros pour un 1er cas et la somme de 285 euros pour un 2e cas présentés en fonds social.
- Adopte le procès verbal du conseil d'administration du 21 décembre 2011.
- Décide d'être attentif aux prélèvements des cotisations des adhérents retraités en les faisant concorder avec les dates de versements des pensions.
- Décide d'être vigilant à propos de la colonne P/C des non actifs.
- Décide d'envoyer un courrier d'appel à candidature au conseil d'administration aux adhérents le 12 mars pour un retour au plus tard le 30 mars.
- Prend acte du fait que Gérard Cayrac s'engage à exécuter la mise en page informatique du bulletin de vote, pour impression.
- Prend acte du fait que la commission statuts travaillera sur les articles des statuts pour permettre une ouverture « encadrée » de la mutuelle.

Selon l'article L114-25 du code de la Mutualité, chaque administrateur doit effectuer une formation. Il est donc, non seulement de son devoir de se former aux matières qu'il aura à connaître dans l'exercice de ses responsabilités, mais le code de la Mutualité lui en fait une obligation.

Les diverses options des mutuelles

<u>La mutuelle dédiée</u>, pour laquelle un agrément est nécessaire, concerne les branches autres que maladie et accident, tels que caution ou encore protection juridique.

<u>L'intermédiation</u>: un autre organisme est habilité à pratiquer les opérations d'assurance en en supportant les risques.

<u>La notion d'accessoire</u> (L 111-1- III). La mutuelle peut gérer des activités sociales à titre accessoire. <u>La substitution</u> (L 221-5) Un autre organisme se substitue partiellement ou intégralement à la mutuelle pour des opérations d'assurances relevant de telle ou telle branche.

<u>La fusion</u> Deux mutuelles se réunissent et n'en font plus qu'une.

Réassurance : La mutuelle peut accepter en réassurance les engagements découlant de certaines prestations. **CMU** : La mutuelle a aussi pour objet la participation à la CMU.

<u>Régime obligatoire</u> : la mutuelle a pour objet de participer à la gestion d'un régime légal d'assurance maladie maternité en application des dispositions légales et règlementaires.

<u>Associations</u>: La mutuelle peut également participer au fonctionnement d'associations à but non lucratif poursuivant des buts conformes à l'objet général de ses statuts sur lesquels ces objets doivent, bien sûr, être définis dans le respect des dispositions du code de la Mutualité!

La mutuelle relevant du livre II (Complémentaire santé) a pour objet de mener des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide dans l'intérêt de ses membres et de leur famille en vue d'assurer notamment la prévention des risques sociaux liés à la personne, la réparation de leurs conséquences et de favoriser leur développement moral, intellectuel et physique. (R 211-2)

Dépassement d'honoraires

Une dérive perpétuelle

Les dépassements d'honoraires ont représenté 2,5 milliards d'euros en 2010 : entre 1985 et 2010, le niveau des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes n'a cessé de progresser. Dans la dernière décennie, le dépassement moyen est passé de 25 % à 54 % ! Les taux les plus forts sont ceux des gynécologues (83 % au-dessus du tarif opposable), suivi des pédiatres (64 %), des ophtalmologues (60 %) et des chirurgiens (56 %). Toutes spécialités confondues, le montant des dépassements s'est donc élevé à 2.5 milliards d'euros en 2010, pour un montant global d'honoraires remboursables (hors dépassements) de 18,4 milliards d'euros. Un médecin sur 4 exerce en honoraires libres et facture des compléments d'honoraires aux tarifs conventionnels. Il y a d'importantes variations selon les spécialités : les chirurgiens libéraux ont majoritairement opté pour la liberté des honoraires (85 %) tandis que les radiologues, pneumologues et cardiologues sont plutôt installés en secteur 1.

La tendance devrait se poursuivre car 66 % des installations d'anesthésistes de l'an dernier se sont faites en secteur à honoraires libres, 84 % pour les ORL,



Les radiologues sont plutôt installés en secteur 1.

et 84 % aussi pour les gynécologues obstétriciens. Nous ne saurons donc cesser d'exhorter nos adhérents à consulter des médecins conventionnés!

En bref

Sécurité sociale.

Pour couvrir ses besoins de financement, la Sécurité sociale a lancé des emprunts à très court terme sur la place financière de Londres.

Sclérose en plaques.

Les Etats-Unis viennent de donner leur feu vert à la commercialisation du Gilenya, un traitement de lutte contre la sclérose en plaques sous forme de comprimés, alors que les médicaments actuels nécessitent des injections.

Pilule

Commercialisée sous le nom d'Ella One depuis le 1er octobre 2009 au prix de 24,15 euros, cette pilule du surlendemain va désormais être remboursée à 65 % par la Sé-

curité sociale. Par ailleurs, HRA Pharma espère pouvoir la commercialiser aux Etats-Unis d'ici à la fin de l'année.



Courrier

Votre mutuelle vous répond



N'hésitez pas à nous adresser toutes vos questions, suggestions, remarques pour tout ce qui concerne votre mutuelle et vos relations avec elle, à : courrier.adherents@orange.fr
Il vous sera répondu dans Mutuelle infos. La confidentialité de vos coordonnées sera rigoureusement respectée.

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X
Tiré à 1750 exemplaires
est une publication éditée par la mutuelle du
groupe La Dépêche du Midi
Avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse cedex 9.
La mutuelle Complémentaire santé
du groupe la Dépêche du Midi est régie par le
code de la mutualité et soumise au contrôle de
l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)
Directeur de la publication : Paul Dargein
Rédaction : Michel Escard

Impression: Graphic Pyrénées

Ils nous ont quittés

Louise ROLFO le 27 novembre 2011
Gilbert PASCAL le 14 décembre
Robert PORTES le 15 décembre
Genevière MAURIERES le 22 décembre
Jacques ISSAUTIER le 23 décembre
Jacqueline HUC le 8 janvier 2012

Henriette DAUBRIAC le 24 janvier Georgette BARDOU-BONNAUD le 30 janvier Jean MANNIER le 9 février Gilbert NARDON le 14 février André FORT le 15 février Jean-Louis CALMETTES le 1er mars

Ils sont arrivés

Clémence MARTINEZ Elian ROQUES Lilou PEREZ le 11 novembre le 30 novembre le 22 décembre

Janvier - Février - Mars 2012 N° 20 Réalisations sociales



Vacances

Nouveau : Palamos (Espagne)

C'est la nouveauté, le dernier-né des lieux de vacances que la mutuelle possède et propose à ses adhérents. A Biscarrosse, Bidart et Luchon, au Barcarès et à Valras-Plage, s'ajoute désormais Palamos, en Espagne. En effet, dans cette station de la Costa Brava, au bord de la Méditerranée, la mutuelle a acquis un mobil home climatisé pour 4 à 5 personnes (deux chambres, kitchenette équipée, banquette convertible, salle d'eau), agrémenté d'une terrasse. Ce mobil home se trouve dans un camping qui possède piscine et restaurant. Et tout cela à seulement 200 mètres de la plage. A proximité, également, des principaux commerces et, dans le domaine des loisirs, d'un grand choix d'activités : boules, mini-golf, bowling et billards, ping-pong, équitation, tennis, vélos et VTT, pédalos...

Calme et douceur de vivre à Palamos, au milieu des pins.



Réservations en ligne

Vos vacances en quelques clics ! C'est possible sur le site internet de la mutuelle www.mutuelle-depecfhe. fr), voir ci contre, qui met à la disposition des adhérents non seulement la description des différentes habitations proposées, mais aussi un planning complet: y figurent toutes les périodes de location, avec les tarifs, semaine par semaine. Vous pouvez également prendre connaissance des conditions générales de location, réactualisées. Il ne vous reste plus qu'à faire votre choix et, immédiatement, réserver en ligne. Enfin, sous la rubrique « Escapades », vous trouverez la carte des points de location propres à cette formule, avec possibilité d'en consulter la liste et le calendrier des disponibilités. Vous serez informés par mail du suivi de votre demande.

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X
Tirée à 1750 exemplaires
est une publication éditée par la mutuelle
du groupe La Dépêche du Midi
Avenue Jean-Baylet - 31095 Toulouse cedex 9
Directeur de publication : Paul Dargein

Rédaction : Elisabeth Pasquié Impression : Graphic Pyrénées



Secours

L'assistante sociale et le Fonds de solidarité

Quand un adhérent éprouve des difficultés financières, liées à des problèmes sociaux (divorce, difficultés budgétaires ou familiales...), il peut solliciter un secours exceptionnel. En effet, la mutuelle Réalisations sociales, dans l'éventail de ses prestations, propose un Fonds de solidarité destiné à venir en aide à ses adhérents.

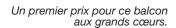
Le Fonds de solidarité est alimenté : d'une part, par l'ensemble des adhérents sous forme d'une cotisation de 0,50 € par mois et par personne ; d'autre part, par l'employeur, qui, depuis le 1er janvier 2011, verse à la mutuelle 0,50 € par mois et par adhérent actif.

Pour solliciter le Fonds de solidarité, l'adhérent doit s'adresser à l'assistante sociale de La Dépêche du Midi, Isabelle Blandinières (05 62 11 33 94) qui tient ses permanences les mardis après-midi et jeudis matin. C'est elle qui établira le dossier. Dans ce dossier figureront l'ensemble des revenus et des charges ainsi que le montant des dettes quand il y en a. Toutes les factures liées au secours demandé doivent aussi y figurer. L'assistante sociale présente ensuite le dossier au conseil d'administration de la mutuelle (qui se réunit chaque mois) dans un anonymat absolu. Lorsqu'il y a accord, le secours se fait, le plus souvent, par un paiement direct des impayés.

Résidence Maurice-Sarraut

Balcons décorés : les gagnants

Les habitants de la résidence Maurice-Sarraut ont une fois de plus fait preuve d'imagination : en décembre les balcons ont été joliment décorés et, juste avant Noël, un jury a décerné les prix. Ceux-ci ont été remis par le gardien Hervé Petiteville, à qui d'ailleurs revient l'initiative de ce concours, pour la deuxième année consécutive. Le premier prix (un chèque-cadeau de 80 euros) a été remporté par M. et Mme Cabaup et le second prix (un cadre numérique), par M. N'Guyen'Huu.





A vos souvenirs

La photo que nous avons publiée dans le n° 19 de Mutuelle Infos (la caravane de « La Dépêche du Midi » pour le Tour de France, en 1958, au départ de la résidence Maurice-Sarraut) a réveillé les souvenirs de certains adhérents. Pourquoi ne pas nous en faire part ? Les colonnes de Mutuelle Infos sont ouvertes à votre mémoire d'habitant ou d'ancien habitant de la résidence Maurice-Sarraut : vie quotidienne, anecdotes, événements... Récits et/ou photographies sont les bienvenus. Ils peuvent être envoyés par courrier à la mutuelle ou sur le mail courrier.adherents@orange.fr

Courrier

Votre mutuelle vous répond



N'hésitez pas à nous adresser toutes vos questions, suggestions, remarques pour tout ce qui concerne votre mutuelle, à l'adresse internet suivante : <u>courrier.adherents@orange.fr</u>

Il vous sera répondu dans « Mutuelle infos ». La confidentialité de vos coordonnées sera rigoureusement respectée.

Peut-on demander plusieurs années de suite le même site de vacances ?

Il est toujours possible de demander le même site, mais si d'autres personnes le demandent aussi, on privilégiera celles qui n'y ont pas encore séjourné. Les critères d'attribution sont détaillés dans le règlement des locations vacances. Vous pouvez le consulter sur le site internet de la mutuelle : www.mutuelle-depeche.fr

Conseil d'administration

Les travaux des commissions

Tous les mois, les six commissions rendent compte au conseil d'administration de leur travaux. Voici le résumé de ce qu'elles ont présenté au conseil d'administration du 23 janvier 2012.

Commission Finances. Elle examine les placements de mutuelle qui, actuellement, en raison de la crise financière ne sont pas très productifs, mais dont le capital est garanti. Elle suit les dépenses et recettes de trésorerie.

Un mot sur le fonds de solidarité : il est destiné à aider des adhérents qui peuvent connaître des difficultés financières passagères (autres que celles liées aux questions de santé qui, elles, relèvent du fonds social de la mutuelle Complémentaire santé). L'an dernier, ce fonds de solidarité a permis d'aider sept adhérents dont les dossiers avaient été présentés par l'assistante sociale, Isabelle Blandinières.

Commission Résidence Maurice-Sarraut. Outre le suivi ordinaire (travaux dans les appartements, attribution des appartements libres, liaison avec le concierge, petits travaux sur les parties communes, réception des chaines TV...), la commission travaille sur un vaste projet de rénovation qui sera engagé dans les prochains mois. Le choix de l'architecte qui en assurera la maitrise d'œuvre a été confirmée lors du dernier conseil d'administration (23 janvier 2012) : il s'agit du cabinet Bourdoncle. Commission Communication. Elle a en charge la mise à jour du site Internet de la Mutuelle et la réalisation de Mut Infos (quatre numéros par an). Actuellement, elle travaille sur les documents concernant l'assemblée générale et notamment les fiches de candidature. A noter que le prochain Mut Infos sera consacré en partie à cette assemblée générale et à l'élection des membres du conseil d'administration : sept postes seront à pourvoir.

Commission Vacances. Elle vient de terminer la visite des sites de la mutuelle et les a remis en état. Tous sont pareillement dotés en matériel, ce qui facilitera les états des lieux. Elle a présenté au dernier conseil d'administration le site internet de réservations de tous les lieux de vacances proposés par la mutuelle. Fonctionnel au 30 janvier, ce site internet facilitera le travail de la commission et celui des assistantes.

Commission Veille sociale. Elle travaille en liaison avec l'assistante sociale.

Commission Projets et Construction. Son grand chantier, c'est l'avenir du Pastel : le projet de crèche ayant été abandonné, plusieurs pistes de réflexion sont en cour, mais rien n'est encore arrêté. La commission étudie également un projet d'aide à la garde d'enfants.

Les résolutions

Le 17 octobre 2011

Le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2011.
- prend connaissance du travail des commissions.
- décide l'organisation d'une réunion avec les représentants des organismes sociaux, comité d'hygiène et de sécurité (CHST), syndicats et comité d'entreprise, le 23 novembre 2011 à 10 heures.

Le 21 novembre 2011

Le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 17 octobre 2011, à l'unanimité.
- approuve le remboursement par anticipation du prêt contracté auprès de la banque HSBC, à l'unanimité.
- prend note que l'appel d'offre visant à trouver un prestataire pour accompagner la mu-

tuelle dans des travaux de rénovation et mise en conformité de la résidence Sarraut a été envoyé aux architectes MM. Bourdoncle et Sionville (cabinet Tassera).

Le 19 décembre 2011

Le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 21 novembre 2011.
- décide de travailler sur l'organisation de l'assemblée générale 2012 de façon à lancer l'appel à candidatures en mars.

Le 23 janvier 2012

Le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2011.
- choisit le cabinet Bourdoncle pour la maîtrise d'œuvre des travaux qui seront engagés à la résidence Sarraut (unanimité).
- charge Marie-Françoise Borie de réexaminer le projet Garde d'enfants.

LGF Patrimoine cabinet indépendant de conseil et de gestion de patrimoine



NIMES-PARIS

info@lqfpatrimoine.fr

Tel: 09 67 04 23 99

Fax: 04 66 84 23 99

En bref

Appel à bénévolat

Accompagner les personnes âgées, en situation de précarité ou malades, telle est la première des actions que mènent, tout au long de l'année, les petits frères des Pauvres. Mais leur mission englobe également d'autres actions : ouverture de lieux de vie (résidences sociales, foyers-logements appartements...), ainsi que de lieux d'accueil et d'écoute, organisation de

sorties et même de vacances, de réveillons de Noël pour les personnes isolées, aide au transport... Pour tout cela et aussi parce que ces actions se placent dans la durée (l'accompagnement d'une personne peut durer plusieurs années), cette as-

sociation, fondée en 1946 et aujourd'hui non-confessionnelle, recherche toujours des bénévoles. Les petits frères des Pauvres, Fraternité de Toulouse, 97, rue Riquet, 31000 Toulouse. Tél. 05 61 62 05 05. Mail : toulouse@

petitsfreres.asso.fr Site: www.petitsfreres.asso.fr